

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Serveur dédié PHP Afrique

1. Hébergement physique

L'hébergement du serveur dédié se fait exclusivement dans les locaux de Redbus Interhouse situé 130 Boulevard de Verdun – Courbevoie. Le serveur est stocké dans une salle blanche, climatisée conforme aux normes européennes. L'accès au datacenter est contrôlé 24h/24. Le client ne dispose d'un accès à la salle dans le cadre d'une location de serveur dédié.

2. Bande passante Internet

Le serveur est connecté sur un brin réseau 100Mbps. Le client peut disposer à tout moment de la bande passante souscrite dans l'offre sélectionnée.

La bande passante est facturée au 95^{ème} percentile. Cela signifie que **PHP Afrique** effectuera, à partir des statistiques de l'utilisation de la bande passante du client relevées toutes les 5 minutes, le calcul du « percentile ».

Le percentile consiste à classer par ordre décroissant les pics de connexion les plus importants et à retirer les pics de connexion pendant 5% du temps. (Vous bénéficiez donc d'un burst de bande passante gratuite pendant 5% du temps, chaque mois)

La valeur la plus élevée suivante est retenue pour calculer la consommation effective de bande passante.

Si le client exploite plus de bande passante qu'il n'a effectivement souscrite dans son contrat, il devra choisir une offre adaptée à son trafic ou souscrire du trafic supplémentaire. S'il ne souhaite pas le faire, il perdra la possibilité de BURST et sera donc bridé de manière fixe au débit initial.

Le client sera en mesure de suivre à tout moment sa consommation via des graphiques représentant le trafic sortant et entrant sur son port réseau alloué.

3. Support niveau 1

PHP Afrique met à la disposition du client un support niveau 1 présent gratuitement 24h/24 pour les services suivants :

- Reboot hard
- Problème de Kernel
- Problème au démarrage de la machine
- Problème de configuration réseau

Les techniciens effectuent alors la procédure que vous devrez leur indiquer très précisément par mail.



Services Internet pour Webmaster Africain

PHP Afrique

SARL - Capital 1.000.000 FCFA

RCCM N° : RB/ABC 2012-B507

IFU N° : 3201100491212

IBAN N° : JA BJ157 01105

0400008030011 38 BGFIBJBJA

Carrefour IITA

Face Immeuble DBSU

BP 1175 Abomey-Calavi

Tél. : (+229) 21032344

(+1) (347) 985 7315

Fax : (+229) 21339190

Rép. du BENIN

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Serveur dédié PHP Afrique

4. Système d'exploitation

PHP Afrique livre le serveur préinstallé (voir ci-dessous la liste des logiciels installés). Nous fournissons ensuite au client l'accès « root » lui donnant un accès d'administration total sur la machine.

Il est donc responsable des opérations qu'il effectue une fois l'accès donné.

PHP Afrique ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages causés au système par une mauvaise utilisation des privilèges offerts par cet accès « root ».

PHP Afrique pourra sur demande réinstaller le système de la machine du client. Le client sera alors facturé de 2h de main d'œuvre pour l'intervention.

Le système et les applications suivantes sont préinstallés sur le système :

- Système Linux DEBIAN - Kernel 2.4.18-22
- Apache 1.3 - PHP 4 - Mysql
- Proftpd
- Qmail - vpopmail

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 : Application du contrat

Le présent contrat est conclu entre le signataire du contrat désigné par le Client et le vendeur désigné par **PHP Afrique**. Ce contrat est applicable pour toute fourniture de prestations de location et d'hébergement de serveur dédié au client. Le serveur dédié est mis à la disposition du client par **PHP Afrique**, qui en conserve l'entière propriété. Le serveur est hébergé physiquement par **PHP Afrique** qui se charge également d'effectuer au besoin les maintenances matérielles nécessaires au bon fonctionnement du service.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de **PHP Afrique**, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à **PHP Afrique**, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

ARTICLE 2 : Objet du contrat

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles **PHP Afrique** s'engage à louer et à héberger sur sa plate-forme serveur, le serveur Internet dédié du Client.

Le Client reconnaît expressément que **PHP Afrique** n'intervient jamais dans la conception, le développement, la réalisation du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

ARTICLE 3 : Moyens

La plate-forme d'hébergement et le serveur du client sont accessibles par l'intermédiaire de stations reliées au réseau Internet.

PHP Afrique fournit exclusivement un serveur, la connectivité internet, une adresse IP, un support niveau 1 ainsi qu'un service de maintenance sur place du matériel.

Le support niveau 1 comprend le reboot physique de la machine (hard) et une éventuelle intervention sur la machine au boot (kernel).

ARTICLE 4 : Assistance technique

PHP Afrique met à la disposition du Client un support technique par email et téléphone. Ce support ne s'occupe que des questions et problèmes relevant de l'exploitation de la machine. Les coordonnées pour joindre ce support sont disponibles sur le site <http://www.phpafrique.com>

Le support technique a simplement vocation à fournir une aide ponctuelle au client. Il n'a pas finalité à fournir une intervention sur la machine du client. Toute intervention sur la machine, à distance, fera l'objet de prestations spécifiques. Pour cela, le client devra contacter par e-mail le service commercial afin d'établir préalablement un devis estimatif de l'intervention. Une fois le devis accepté par le client, et dès la réception du paiement, l'intervention débutera.

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Conditions générales de vente

ARTICLE 5 : Conditions de facturation

PHP Afrique procède à la location et à l'hébergement d'un serveur dédié au Client sur sa plate-forme serveur dès réception du bon de commande rempli par le Client, accompagne du paiement correspondant et du contrat signé par le Client. **PHP Afrique** accusera réception du Bon de commande, du paiement et du contrat, et informera le client par courrier électronique de la mise à disposition du serveur dédié.

En l'absence de l'envoi de cet accusé de réception, le contrat ne pourra être réputé conclu. La mise en ligne effective du serveur dédié détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet. Le contrat est conclu pour une durée de un an.

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur **PHP Afrique** fera foi entre les parties. Ces informations seront conservées par **PHP Afrique** pendant toute la période des relations contractuelles, augmentée de la période de prescription de toute action en Justice.

ARTICLE 6 : Conditions d'exploitation

Le serveur sera hébergé sur la plate-forme serveur de **PHP Afrique**. Sur demande, le Client a la possibilité de commander une modification des caractéristiques hardware du serveur loué. Dans ce cas, les tarifs de location et d'hébergement du serveur sont modifiés en fonction du changement apporté.

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur indépendante de la volonté de **PHP Afrique** et extérieure à ses moyens techniques. **PHP Afrique** s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens ; en conséquence, **PHP Afrique** s'efforcera d'offrir un accès Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

PHP Afrique propose différentes prestations pour l'installation de matériel ou de logiciel pour la modification la configuration du serveur. Ces prestations sont décrites sur le site phpafrique.com, ainsi que les tarifs correspondants. Le Client est administrateur du serveur loué à **PHP Afrique**. Il a l'accès root à ce serveur. Le Client a la possibilité d'installer lui-même des applications software sur le serveur. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et **PHP Afrique** ne pourra être tenue pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces installations.

ARTICLE 7 : Responsabilité de PHP Afrique

La responsabilité de **PHP Afrique** ne sera pas engagée dans les cas ci-après :

- Détérioration de l'application du fait du Client et/ou non respect des conseils donnés
- Mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou sa clientèle



Services Internet pour Webmaster Africain

PHP Afrique

SARL - Capital 1.000.000 FCFA

RCCM N° : RB/ABC 2012-B507

IFU N° : 3201100491212

IBAN N° : JA BJ157 01105

0400008030011 38 BGFIBJBJA

Carrefour IITA

Face Immeuble DBSU

BP 1175 Abomey-Calavi

Tél. : (+229) 21032344

(+1) (347) 985 7315

Fax : (+229) 21339190

Rép. du BENIN

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Conditions générales de vente

- Destruction totale ou partielle des informations transmises ou stockées, à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au client.

PHP Afrique ne pourra être jugé responsable par le Client du non respect des règles, lois et obligations d'ordre public et de bonnes mœurs nationales ou internationales.

PHP Afrique s'engage à respecter la protection du droit d'auteur de son client.

Du fait des caractéristiques de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, **PHP Afrique** ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- Le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers et données sur le serveur.
- Les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client. **PHP Afrique** ne peut être tenu pour responsable de leur gestion qui incombe au client.

PHP Afrique s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

PHP Afrique se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du serveur loué au Client, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité du réseau d'hébergement de **PHP Afrique**, que ce soit suite à un piratage du serveur, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système, et dont la mise à jour a été demandée au Client par **PHP Afrique**. **PHP Afrique** s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

En outre, la responsabilité de **PHP Afrique** ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à **PHP Afrique** au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de **PHP Afrique** ("Cas de Force Majeure"), alors **PHP Afrique**, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Conditions générales de vente

Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre, soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.

PHP Afrique ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le serveur du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

PHP Afrique ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

Les réparations dues par **PHP Afrique** en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects.

En aucun cas, **PHP Afrique** ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par **PHP Afrique**, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de **PHP Afrique**, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à **PHP Afrique** et/ou facturées au Client par **PHP Afrique** et/ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de **PHP Afrique** a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera des obligations de payer tous les montants dus à **PHP Afrique** au titre des présentes.

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Conditions générales de vente

ARTICLE 8 : Responsabilité du Client

Le client ne dispose pas d'un accès physique au serveur. Il ne peut donc demander à modifier lui-même le matériel et/ou à se rendre sur place pour intervenir sur la machine.

De même, dans le cas où **PHP Afrique** détecterait que la machine du client est piratée, un courrier électronique lui sera envoyé, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du serveur et de l'ensemble du réseau **PHP Afrique**. Le Client pourra alors commander une telle procédure à **PHP Afrique**, après avoir sauvegardé l'ensemble de ses données. **PHP Afrique** se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, en attendant la réinstallation à neuf de la machine. **PHP Afrique** n'est pas tenu d'opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système. Cette manipulation devra être faite par le client. **PHP Afrique** s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

Le Client est entièrement et exclusivement le responsable des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son serveur dédié. **PHP Afrique** dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. Les mots de passe fournis sont confidentiels.

Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de **PHP Afrique**.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Il est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son serveur dédié, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, **PHP Afrique** ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

PHP Afrique ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le site, et décharger toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, **PHP Afrique** ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour **PHP Afrique** de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Conditions générales de vente

droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels **PHP Afrique** pourrait prétendre.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, un tel comportement entraînerait sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes.

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement par **PHP Afrique** des sommes déjà versées.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à la loi Informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le Client garantit **PHP Afrique** de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance ...) ou aux dispositions du Code Pénal. A ce titre, le Client indemniserà **PHP Afrique** de tout frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de **PHP Afrique**, même par une décision de justice non définitive.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de **PHP Afrique**. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de **PHP Afrique** à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir **PHP Afrique** de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre **PHP Afrique** et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

L'utilisation du SPAM est totalement interdite. Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de sa messagerie pour envoyer massivement des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir, dont certaines personnes peuvent être inscrites sur des fichiers privés mais ne désirent pas recevoir de messages, **PHP Afrique** prendra en compte leurs avis aussi.

En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît que **PHP Afrique** est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée de cinq jours minimum voire rompre définitivement le contrat en

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Conditions générales de vente

cas de non respect des avertissements pour spamming envoyés par e-mail au client.

Le Client s'engage à informer **PHP Afrique** dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

ARTICLE 9 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée minimale indiquée dans le descriptif de l'offre disponible sur le site Internet de **PHP Afrique** qui commence à courir à compter de la date de mise en ligne effective du serveur Internet du Client.

Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée identique, selon les tarifs et conditions de **PHP Afrique** en vigueur à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et délais ci-après.

En cas de résiliation avant la période minimale d'engagement, le client sera redevable des mensualités restantes. Il devra donc régler la totalité des sommes incombant au présent contrat pour la durée fixée.

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues dans les présentes conditions générales.

Il est rappelé que chaque partie pourra mettre fin au contrat à la date d'anniversaire de sa prise d'effet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, conformément aux stipulations prévues.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

Si **PHP Afrique** résilie le contrat dans les conditions prévues, le Client ne pourra prétendre remboursement par **PHP Afrique** des sommes déjà versées.

En cas de résiliation du contrat de location et d'hébergement d'un serveur dédié, **PHP Afrique** s'engage à effacer toutes les données du Client installées sur le serveur dédié.

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Conditions générales de vente

ARTICLE 10 : Prix et facturation

Les tarifs en vigueur sont disponibles en ligne sur le site <http://www.phpafrique.com>. Tous les prix s'entendent Hors Taxes, et sont payables en FCFA ou en Euros (1Euro = 655,957 FCFA).

Le paiement se fait par mensualité ou annuité d'avance.

Tous droits et taxes applicables à ces prix seront facturés en supplément, à la date de leur mise en vigueur légale.

De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par **PHP Afrique** de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article résiliation:

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- la facturation au client d'un intérêt de retard égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal, dernier taux publié à la date de facturation, l'intérêt étant dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel. L'intérêt est calculé prorata temporis sur la période d'un mois.
- le client se verra réclamer 20.000 FCFA HT pour chaque retour d'impayé constaté par **PHP Afrique** rejeté par la Banque.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales De Vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de COTONOU.

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que **PHP Afrique** peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL <http://www.phpafrique.com> ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article RESILIATION des conditions générales, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 11 : Dispositions générales

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au Client si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour **PHP Afrique** – Carrefour IITA face Immeuble BSU – BP 1175 ABOMEY-CALAVI – BENIN
- Pour le titulaire de l'hébergement : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à **PHP Afrique**



Services Internet pour Webmaster Africain

PHP Afrique

SARL - Capital 1.000.000 FCFA

RCCM N° : RB/ABC 2012-B507

IFU N° : 3201100491212

IBAN N° : JA BJ157 01105

0400008030011 38 BGFIBJBJA

Carrefour IITA

Face Immeuble DBSU

BP 1175 Abomey-Calavi

Tél. : (+229) 21032344

(+1) (347) 985 7315

Fax : (+229) 21339190

Rép. du BENIN

→ *Nom de domaine*

→ *Hébergement mutualisé*

→ *Serveur dédié*

→ *Serveur virtuel*

→ *Référencement*

→ *Réseaux sociaux*

→ *Marketing Internet*

→ *Client mail*

→ *E-Pub*

Conditions générales de vente

PHP Afrique pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

ARTICLE 12 : Loi applicable

Le contrat de prestations d'hébergement d'un système d'informations en ligne est soumis à la loi française.

Sous réserve de la qualité de commerçant du Client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Grenoble, y compris pour toute action en référé nonobstant appel en garantie et/ou pluralité de défendeurs.

Engagement du Client

Société :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Pays : Tel :

Email :

Nom de machine :

Date :

"J'ai pris connaissance des conditions générales d'hébergement d'un serveur dédié, que j'accepte intégralement".

Signature et cachet de la société

Ajoutez la mention manuscrite
"Lu et Approuvé"